



Bulletin de préconisation n°13 du 19/08/22

Réalisé par le : CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Gratraud

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Gestion hydrique des vergers

Le niveau des précipitations récemment tombées est très hétérogène en fonctions des secteurs. C'est pourquoi il est important de restez vigilant aux besoins en eau de vos arbres. Afin de vous aider dans vos prises de décision, France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie le bulletin technique [Eau'live](#).



Mouche de l'olive

D'après le BSV n°13 du 18 août, le risque évalué va de **faible** à **modéré** (Pyrénées-Orientales et Aude) à **fort** (Vaucluse et Bouches-du-Rhône). Les captures sont toujours faibles sur tout le territoire sauf sur le littoral des Bouches-du-Rhône. Suite aux précipitations récentes et à l'abaissement des températures, les conditions climatiques deviennent favorables à une reprise d'activité de la mouche. **Restez très vigilant à la dynamique de vol (suivi par piégeage) et soyez prêt à intervenir.**



Maladies du feuillage

D'après le BSV n°13, le risque évalué est assez hétérogène en fonction des situations et va de **faible** à **modéré** (Bouches-du-Rhône) jusqu'à **modéré** à **fort** (Vaucluse). **Les précipitations récentes et l'abaissement des températures nocturnes entraînent une augmentation du risque de contamination par les maladies fongiques.** Soyez attentif aux prévisions météorologiques afin de protéger au mieux vos vergers des épisodes pluvieux ou humide.



Bactériose

Certains vergers ont été frappés par la grêle (notamment dans le Var). Les grêlons peuvent blesser les arbres et ainsi créer des portes d'entrée pour la bactérie responsable de la bactériose. Selon votre situation il peut être nécessaire d'appliquer une protection afin de limiter la propagation de la bactérie.



Fertilisation

Il est encore temps de réaliser des analyses foliaires qui vont vous permettre de connaître l'état nutritionnel des arbres et de détecter d'éventuels désordres dans l'assimilation de nutriments (carences ou excès). France olive collabore cette année avec le laboratoire SADEF et vous propose une analyse minérale à un prix intéressant.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





Gestion hydrique des vergers



Olives marquées superficiellement par la grêle.
Source : Centre Technique de l'Olive.

Des précipitations, plus ou moins importantes selon les secteurs, ont eu lieu récemment. Suivant votre situation, il est cependant important de rester attentif au besoin en eau de vos oliviers.

Suivant votre situation et vos parcelles (caractéristiques pédoclimatiques, historique de précipitation/irrigation, etc.) il est important de raisonner les apports d'eau en fonction de l'état de stress du verger et de sa durée (fort stress = feuille en cuillère, etc.). Votre raisonnement doit également prendre en compte le niveau des dernières précipitations.

Les orages ont parfois été accompagnés de chutes de grêle plus ou moins importantes. Les olives marquées par des impact de grêlons n'entraîneront pas de grave préjudice pour la production d'huile, du moins pas tant que la pulpe n'a pas été éclatée.

Avant toute action d'irrigation, pensez à vous renseigner sur les alertes sécheresses et les potentiels arrêts préfectoraux concernant le prélèvement de l'eau, qui pourraient être en place dans votre secteur. Vous pouvez consulter la carte des arrêts et les restrictions de prélèvements en vigueur sur le [site du ministère de la transition écologique](#).

Pour vous accompagner dans la gestion hydrique de vos vergers, France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie un bulletin technique sur ce sujet. Une vidéo explicative ainsi que le bulletin Eau'live N°5 et les cartes agro-climatiques par secteur (Occitanie et région Sud) sont disponibles sur les site de de [France Olive](#), [BRL](#) et [SCP](#).



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°13, les captures restent faibles excepté dans la zone littorale des Bouches du Rhône. De faible dégâts ont été observés sur certaines parcelles (quelques piqûres et un peu de dalmaticose). Les symptômes de dalmaticose observé en ce moment résultent de piqûres de la mouche en début de saison sur des vergers non protégés.

Évaluation du risque

Le risque évalué d'après le BSV n°13, est globalement en hausse sur tout le territoire en raison des récentes précipitations orageuses et de l'abaissement des températures.

Pour connaître la situation précise de la dynamique de vol des mouches sur vos parcelles il est fortement conseillé, si ce n'est pas encore le cas, de mettre en place un système de piégeage et d'effectuer des relevés hebdomadaires. Vous trouverez plus de précisions sur les méthodes de suivi et d'évaluation du risque dans le [BSV oléiculture n°9 du 22 juin 2022](#) et l'[InfOlive n°10 du 7 juillet 2022](#).

Même si les captures sont faibles sur la majorité des secteurs, nous vous conseillons rester vigilant et anticiper d'éventuelles baisses de températures ou d'éventuels épisodes pluvieux qui favoriseraient la mouche de l'olive.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Préconisations

Suite aux précipitations orageuses qui ont pu lessiver les barrières minérales en place nous vous conseillons de les renouveler rapidement afin d'anticiper une brusque augmentation des captures qui indiquerait un risque très élevé d'attaque de la mouche.

Important : Il est possible de coupler les applications de barrière minérale contre la mouche avec celle d'un produit à base de cuivre contre les maladies du feuillage.

Si votre évaluation du risque vous amène à considérer un risque élevé pour vos olives, plusieurs stratégies de protection sont alors possibles :

Les tableaux ci-dessous récapitulent les spécialités autorisées selon votre conduite culturale.

STRATÉGIE BARRIÈRE MINÉRALE EN AB OU EN CONVENTIONNELLE (Seule ou combinée avec des insecticides)				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 kg/ha (1 ^{ère} application)	6	Renouvellement à 30 Kg/ha tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent.
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000g/kg	30 kg/ha	6	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'aluminium 949,8 g/kg	30 kg/ha	4	

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le Talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Il est conseillé de coupler les applications de barrières minérales avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le cahier de l'oléiculteur et sur <https://ephy.anses.fr/>.

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile :

- Les applications doivent se faire sur feuillage sec et sans vent.
- Pour optimiser la couverture de la frondaison, vous pouvez fractionner le premier traitement en deux applications de 25Kg/ha et appliquer dans un sens, puis en sens inverse.
- Utiliser un adjuvant pour assurer une meilleure fixation du produit et augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le cahier de l'oléiculteur et sur <https://ephy.anses.fr/>.

STRATÉGIE INSECTICIDE EN AB				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Synéis appât	Spinosad 0,02 %	1,2 l/ha	4 *	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Ne pas cibler plus de 2 générations/an. Intervalle de 7 jours minimum entre les applications Stade BBCH d'application : 71-85
Naturalis	<i>Beauveria bassiana</i> ATCC 74040	2 l/ha	5	Persistance d'action de 7 jours Faible résistance au lessivage Intervalle de 5 jours minimum entre les applications Ne pas stocker plus de 12 mois

* Attention, cette année il n'y a pas de dérogation pour le Synéis appât (seulement 4 applications autorisées par an).

Attention : L'efficacité du Naturalis est très limitée. Ce produit doit être utilisé uniquement en complément d'une autre stratégie de lutte en connaissance des limites d'efficacité du produit et des conditions d'application.

STRATÉGIE INSECTICIDE EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Décis protech ...	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/hl	3	Réaliser les applications en début de vol car action adulticide et non ovi-cide/larvicide Alterner les matières actives
Karaté Zéon, ...	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	

AUTRES STRATÉGIES : ATTRACT & KILL, PIÉGEAGE MASSIF...				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli par an	Remarques
Viotrap	Deltamé Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysate de protéine 21 g/kg	150 à 200 piège/ha	2	Application 5 à 10 jours avant le durcissement du noyau Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil
Flypack dacus	Deltaméthrine 0,015g Attractif alimentaire Phéromone d'agrégation	100 pièges/ha	1	Positionnement avant le stade de réceptivité des olives jusqu'à la récolte. Durée de diffusion 180 jours.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Vous trouverez également des informations complémentaires concernant la fabrication artisanale de pièges sur l'Infolive n°8, téléchargeable en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022/> ainsi que sur le site de France Olive dans la section « Oléiculteur » à la rubrique « Bulletin d'information ».

Des informations complémentaires sur les spécialités commerciales autorisées et leurs spécificités d'utilisation sont disponibles sur le cahier de l'oléiculteur 2022 avec certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>



Maladie du feuillage

D'après le BSV n°13, le risque évalué est assez hétérogène en fonction des situations et va de faible à **modéré** (Bouches du Rhône) jusqu'à **modéré à fort** (Vaucluse). **Les précipitations récentes et l'abaissement des températures nocturnes entraînent une augmentation du risque de contamination par les maladies fongiques. Soyez attentif aux prévisions météorologiques afin de protéger au mieux vos vergers des épisodes pluvieux ou humide.**

Observations

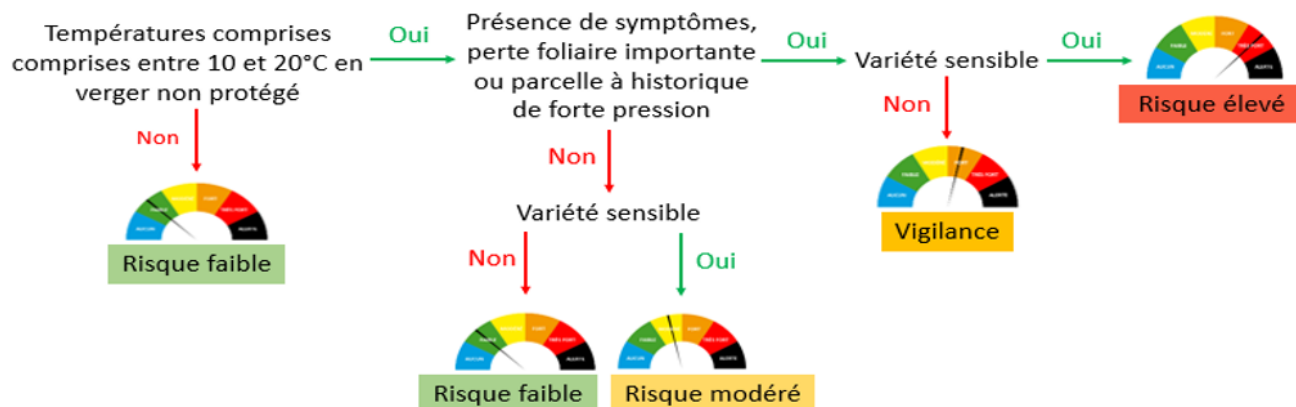
Comme précisé dans le BSV n°13, le renouvellement du feuillage a fait chuter les feuilles présentant les symptômes des deux maladies ; donc même si vous n'observez plus de symptôme des deux maladies sur le feuillage de vos arbres, restez vigilant. **Des contaminations peuvent en effet avoir lieu lors d'épisodes humides ou pluvieux, d'autant plus depuis que les températures nocturnes ont significativement baissé.**

Évaluation du risque

Pour évaluer votre situation et définir l'urgence de la mise en œuvre ou du renouvellement d'une méthode de protection de votre verger il convient de se poser les questions suivantes :

- Ma parcelle est-elle protégée contre les contaminations par les maladies du feuillage ?
- Est-ce qu'il y a des symptômes de présence de ces maladies sur mon verger (tache d'œil de paon, feutrage grisâtre sur la face inférieure des feuilles, décoloration du feuillage et/ou défoliation importante) ? **Attention : chute pendant l'été des feuilles présentant des symptômes à prendre en compte.**
- Les variétés présentes sur la parcelle sont-elles sensibles aux maladies ?
- Quelles sont les prévisions météorologiques sur mon secteur ?

Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schéma suivant :



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Attention : Tous les risques sont à modérer en fonction de la protection mis en place dans vos vergers.

Préconisations

Pour prévenir le risque de nouvelles contaminations, notamment dans les vergers avec des variétés sensibles et/ou présentant déjà des symptômes des maladies du feuillage eu printemps, il faut maintenir ou renouveler une protection des arbres afin de protéger les jeunes pousses du printemps. Les précipitations récentes et l'abaissement des températures nocturnes entraîne en effet une augmentation du risque de contamination par ces deux maladies.

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage **ont une action principalement préventive, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations** (précipitations notamment).

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2022 et les dérogations en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>
Si vous devez traiter ou renouveler vos applications vous trouverez ci-dessous les substances actives conseillées sur cette période :

- Les cuivres :

PRÉCONISATIONS D'UTILISATION DES PRODUITS À BASE DE CUIVRE			
Des précipitations sont prévues dans les jours qui suivent l'application		Aucune précipitation n'est prévue dans les jours qui suivent l'application	
Matières actives	Avantages et inconvénients	Matières actives	Avantages et inconvénients
Hydroxyde de cuivre ou Oxychlorure de cuivre	Effet choc Résistance limitée au lessivage	Sulfate de cuivre ou Oxyde cuivreux	Aucun effet choc Résistance importante au lessivage

Traitez à la dose minimum de 1kg de cuivre de métal par ha par application (avec un maximum de 28kg de cuivre de métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4kg de cuivre métal/ha/an).

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2022 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>

- Les alternatives au cuivre :

Matières actives	Informations, avantages et inconvénients
Polysulfure de calcium	Le Curatio est un produit de biocontrôle utilisable en AB Dérogation d'utilisation 120 j sur Olivier*Trt Part.Aer *Maladie œil de paon et cercosporiose valable depuis le 15/08/22 et jusqu'au 15/12/22 Positionnement : (ne pas traiter T°C >28°C) Dose max : 24 l/ha – 3 appli max - intervalle min : 5 jours – DRE 48h Ne pas utiliser d'adjuvant Ne pas utiliser en mélange (même avec des barrières minérales) Bien rincer le pulvérisateur juste après utilisation car pH=11
Dodine	Matière active non utilisable en AB Translaminaire et donc non lessivable Action préventive limitée à 3 semaines après application Positionnement intéressant avant de fortes précipitations

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Pour optimiser l'efficacité de vos applications et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à **ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide**.

Quel que soit les produits que vous choisissiez d'appliquer, l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application. **Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation, avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 du cahier de l'oléiculteur 2022.**

<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>



Bactériose

Certains vergers ont été frappé par la grêle (notamment dans le Var). Les grêlons peuvent blesser les arbres et ainsi créer des portes d'entrée pour la bactérie responsable de la bactériose. **Les risques sont d'autant plus élevés si des arbres déjà contaminés sont présent dans votre verger ou les environs.** La présence de bactériose est facilement repérable de par la présence de galles ou chancres, excroissances ou boursouflures marron sur les rameaux, les branches, ou les charpentières.



Chancres de bactériose sur branche (gauche) et sur rameau (droite).
Source : Centre Technique de l'Olivier

Si la bactériose est présente dans votre verger et que celui-ci à été frappé par la grêle, il est impératif de traiter vos arbres afin de limiter la propagation de la maladie à l'ensemble du verger.

Préconisations

Il est possible de limiter la propagation de la bactériose en appliquant des produits à base de cuivre.

Vous trouverez la liste complète des formulations autorisées pour cet usage p22 et 23 du cahier de l'oléiculteur 2022 avec certiphyto, consultable et téléchargeable en cliquant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application (avec un maximum de 28kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2022 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>



Fertilisation

La période est encore propice à la réalisation d'analyse foliaire car les oliviers sont en repos végétatif et donc les éléments nutritifs sont stables dans l'arbre. Elles permettent de connaître l'état nutritionnel de l'arbre et de détecter d'éventuels désordres dans l'assimilation de nutriments (carences ou excès). En fonction de ces analyses, vous pourrez ajuster les apports de fertilisants au sol ou en foliaire. **Même si vous ne récoltez pas cette année, il peut être intéressant de réaliser une analyse afin d'anticiper les besoins pour 2023.**

France olive collabore cette année avec le laboratoire **SADEF** et vous propose une analyse minérale complète (Poids sec 100 feuilles, matière sèche, matières minérales, N, P, K, Ca, Mg, Fe, Zn, Cu, Mn, B, rapports et équilibre) pour seulement **43 € HT**.

Pour vous aider à réaliser une fertilisation adaptée aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de votre verger :

- Contactez les techniciens oléicoles de votre secteur, ils sauront vous conseiller au mieux et pourront vous aider à concevoir votre plan de fumure.

- Pour davantage d'informations sur la fertilisation des oliveraies, consultez le cahier de l'oléiculteur 2022 : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

- **Pour des informations sur les analyses foliaires, le protocole de prélèvement et les tarifs préférentiels auprès du laboratoire partenaire :** <https://franceolive.fr/actualites/analyses-foliaires-sur-olivier-2022/>